



Pour diffusion immédiate

Cannara atteint #1 en parts de marché au Québec en décembre 2025 et présente une mise à jour sur le lancement de ses produits de vapotage au Québec

MONTREAL, QUÉBEC – 2 janvier 2026 – [Cannara Biotech Inc.](#) (« **Cannara** », « la **Société** », « **nous** » ou « **notre** ») ([TSXV : LOVE](#)) ([OTCQB : LOVFF](#)) ([FRA : 8CB0](#)), producteur verticalement intégré de cannabis de qualité supérieure et de produits dérivés à des prix abordables, disposant de deux méga-installations au Québec d'une superficie de plus de 1 650 000 pieds carrés, est heureux d'annoncer le succès préliminaire du lancement de la catégorie des cartouches pour vapoteuses dans la province de Québec. Les données estimées sur les ventes au détail indiquent de multiples positions de leadership dans la catégorie naissante (pour les mois de novembre et décembre 2025), avec une part de 29,7 % de la catégorie en termes de valeur des ventes au détail¹.

Le succès du lancement de la catégorie de vapotage a également permis à Cannara de se hisser au premier rang des parts de marché en termes de ventes au détail au Québec pour le mois de décembre 2025, avec une part de 14,7 % des ventes au détail de cannabis dans la province, soit une amélioration de 100 points de base d'un mois à l'autre².

« Le lancement de la catégorie des cartouches de vapotage dans notre province d'origine, le Québec, a été une occasion précieuse de renforcer notre position en tant que premier producteur de vapotage de qualité au Canada. Avec 5 des 25 UGS approuvées, nous avons réussi à positionner notre entreprise pour le plus grand lancement de catégorie de produits dans l'histoire récente du cannabis au Canada, et je suis encouragé par la forte demande initiale des consommateurs pour nos vapoteuses haut de gamme », a déclaré Zohar Krivorot, président et chef de la direction de Cannara.

« Notre plateforme hautement avancée et intégrée verticalement a permis la création de produits de qualité supérieure, les meilleurs de leur catégorie, pour la catégorie de vapotage nouvellement lancée au Québec. Nous sommes heureux de constater que le lancement de nos toutes premières cartouches de rosine a été très bien accueilli, aux côtés de nos vapoteuses à base de résine vivante de première qualité, déjà leaders au niveau national. Nous espérons que les consommateurs continueront à adopter cette catégorie », a déclaré Nicholas Sosiak, chef de la direction financière de Cannara.

Annulation et réémission d'options d'achat actions précédemment attribuées

La Société annonce également que, le 31 décembre 2025, son conseil d'administration a approuvé l'annulation et la réémission de certaines options d'achat d'actions précédemment accordées à certains dirigeants, administrateurs et employés de la Société (les « **options concernées** ») dans le cadre de l'administration des plans de rémunération en titres de la Société. L'octroi des options concernées avait été initialement annoncé dans des communiqués de presse publiés par la Société le 1er septembre 2025 et le 24 novembre 2025.

La Société a déterminé qu'en raison d'une erreur administrative, l'émission des options concernées a conduit la Société à dépasser les limites autorisées dans le cadre de son plan d'options d'achat actions (le « **régime d'options d'achat actions** ») et de son plan de rémunération en unités d'action restreintes (le « **regime UAR** »), qui sont tous deux actuellement des plans renouvelables autorisant l'émission d'un maximum de 10 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Société. Les options concernées ont été annulées et seront réémises le 2 janvier 2026, avec des conditions sensiblement identiques, y compris les mêmes prix d'exercice, les calendriers d'acquisition et les dates d'expiration devant rester inchangés et se poursuivre comme si elles avaient été initialement accordées.

¹ Données Weedcrawler, novembre 2025 à décembre 2025, <https://weedcrawler.ca>.

² Données Weedcrawler, décembre 2025, <https://weedcrawler.ca>.

Au total, 544 600 options d'achat actions ont été annulées et réémises, dont 515 000 options d'achat actions détenues par des administrateurs et des dirigeants de la Société. Parmi les options annulées et réémises détenues par des initiés de la Société, 500 000 ont un prix d'exercice de 1,44 \$ et expirent le 27 août 2035, et 15 000 ont un prix d'exercice de 1,80 \$ et expirent le 20 novembre 2032. L'annulation et la réémission ont été effectuées uniquement pour corriger une erreur administrative et n'ont entraîné aucune augmentation nette du nombre d'options d'achat actions en circulation dans le cadre du plan d'options d'achat actions.

Comme indiqué dans la circulaire de sollicitation de procurations de la Société datée du 18 décembre 2025 (la « **circulaire** »), dans le cadre d'un examen des accords de rémunération à base de titres de la Société et de certaines modifications administratives entreprises afin d'aligner le plan d'options d'achat actions sur les pratiques de gouvernance applicables aux principales bourses canadiennes, la Société sollicite l'approbation des actionnaires lors de son assemblée générale annuelle et extraordinaire qui se tiendra le 29 janvier 2026 afin de modifier et de convertir le régime d'options d'achat actions et le régime UAR en régimes à nombre fixe. Les modifications proposées visent à clarifier l'administration et à faciliter le respect continu des limites du régime.

À la suite de la mise en œuvre des modifications proposées, le nombre total d'actions cotées pouvant être émises dans le cadre des deux plans sera fixé à 15 % des actions cotées émises et en circulation de la Société à la date de l'approbation des actionnaires. La Bourse de croissance TSX a donné son approbation conditionnelle au régime d'options d'achat actions amendé et au régime UAR amendé, sous réserve de l'approbation des actionnaires. Des copies des régimes amendés sont jointes à la circulaire.

La circulaire et les documents relatifs à la procuration sont disponibles sur le site Web de la Société à l'adresse <https://www.cannara.ca/fr/investisseurs/> et sous le profil de la Société sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca.

Acquisition accélérée des UAR

De plus, la Société annonce que, le 30 décembre 2025, son conseil d'administration a approuvé l'acquisition accélérée de 15 000 unités d'actions restreintes précédemment attribuées à feu Jack Kay, ancien administrateur et dirigeant de la Société, à compter du 30 décembre 2025, afin de garantir le respect des conditions du régime UAR à la suite de son décès le 8 novembre 2025.

CONTACT

Nicholas Sosiak, CPA, CA
Chef de la direction financière
nick@cannara.ca

Zohar Krivorot
Président et directeur général
zohar@cannara.ca

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (tel que ce terme est défini dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.

À PROPOS DE CANNARA

[Cannara Biotech Inc. \(TSXV : LOVE\)](#) ([OTCQB : LOVFF](#)) ([FRA : 8CB0](#)), est un producteur verticalement intégré de cannabis et de produits dérivés de cannabis de qualité supérieure et abordables destinés aux marchés canadiens. Cannara possède deux méga-installations basées au Québec qui s'étendent sur plus de 1 650 000 pieds carrés, offrant à la Société un potentiel de 100 000 kg de culture annualisée. Tirant parti des faibles coûts de l'électricité au Québec, les installations de Cannara produisent des produits de cannabis de qualité supérieure à un prix abordable. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site cannara.ca.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Le présent communiqué peut contenir des « déclarations prospectives » au sens de la législation canadienne sur les valeurs mobilières (« **déclarations prospectives** »). Ces déclarations prospectives sont faites à la date du présent communiqué de presse et la Société n'a pas l'intention, ni l'obligation, de mettre à jour ces déclarations prospectives, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent. Toutes les déclarations autres que les déclarations de faits historiques incluses dans le présent document constituent des informations prospectives, y compris, mais sans s'y limiter, les déclarations relatives au lancement de la catégorie de vapotage au Québec.

Les déclarations prospectives concernent des événements ou des performances futurs et reflètent les attentes ou les convictions de la direction de la Société concernant des événements futurs. Elles portent notamment sur la Société et ses activités, ses projections ou estimations concernant ses activités commerciales futures, ses activités d'expansion prévues, ses offres de produits anticipées, l'adéquation de ses ressources financières, sa capacité à respecter les clauses financières et autres des contrats de prêt, les performances économiques futures et la capacité de la Société à devenir un chef de file dans le domaine de la culture, de la production et de la vente de cannabis.

Dans certains cas, les déclarations prospectives peuvent être identifiées par l'utilisation de mots tels que « planifie », « s'attend » ou « ne s'attend pas », « est attendu », « budget », « prévu », « estime », « prévisions », « a l'intention », « anticipe » ou « n'anticipe pas » ou « croit », ou des variations de ces mots et expressions, ou des déclarations selon lesquelles certaines actions, certains événements ou certains résultats « peuvent », « pourraient », « seraient », « pourraient » ou « seront pris », « se produiront » ou « seront atteints », ou la forme négative de ces termes ou d'une terminologie comparable. Dans le présent document, certaines déclarations prospectives sont identifiées par des termes tels que « peut », « futur », « attendu », « a l'intention » et « estimations ». De par leur nature même, les déclarations prospectives impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui peuvent faire en sorte que les résultats, les performances ou les réalisations réels de la Société soient matériellement différents des résultats, des performances ou des réalisations futures exprimés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives.